

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 13 h 15, le 20 avril 2017.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président  
Mme la préfète Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier  
Mme la préfète Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré  
Mme la conseillère Natacha Jean, Québec  
Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis  
Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec  
M. le conseiller Rémy Normand, Québec  
M. le conseiller Michel Patry, Lévis  
Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec  
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans  
M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil  
M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis  
M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures  
Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec  
M. le conseiller Robert Maranda, Lévis  
M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont également présents :

Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative  
M. Robert Masson, directeur général et trésorier

### Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2017-34**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
  - Modifier le point 6(TRE) 4 pour : Auditeur indépendant pour l'année 2017
  - Ajouter le point 6(TRE) 5 : Inscription à clicSÉCUR de Revenu Québec

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2017 reportée au 23 février 2017

**Résolution n° C-2017-35**

Sur proposition de M. Rémy Normand appuyée par Mme Dominique Tanguay, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2017 reportée au 23 février 2017.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2017

**Résolution n° C-2017-36**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 février 2017.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2017

**Résolution n° C-2017-37**

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2017.

Adoptée

Protection des sources d'eau potable – Résiliation de l'entente intermunicipale avec la Ville de Québec relative à la fourniture de services en matière d'information et de sensibilisation sur la protection des sources d'eau

**Résolution n° C-2017-38**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la résiliation de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière d'information et de sensibilisation sur la protection des sources d'eau entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec, en date du 28 avril 2017.
- D'autoriser la direction générale à signer tous les documents afférents à cette résiliation, le cas échéant.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Direction générale

Adoptée

### Nominations au comité consultatif agricole de la CMQ

#### **Résolution n° C-2017-39**

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- De nommer Mme Natacha Jean comme membre du comité consultatif agricole (CCA) de la Communauté métropolitaine de Québec;
- De désigner M. Guy Dumoulin à titre de président du CCA.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Direction générale

Adoptée

### Rapport financier 2016

#### **Résolution n° C-2017-40**

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport financier 2016 – Exercice terminé le 31 décembre (états financiers), incluant le rapport de l'auditeur indépendant, de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- De transmettre ce rapport financier au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'aux municipalités de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Trésorerie

Adoptée

### Budget 2017 - Affectation de surplus

#### **Résolution n° C-2017-41**

Sur proposition de Mme Natacha Jean, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'affecter un montant de 50 000 \$, à partir des surplus cumulés non affectés inscrits au rapport financier 2016 au financement de la partie I-B du budget général de la CMQ sous la rubrique Projets d'intérêt métropolitain — Plan d'action TCRQ.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Règlement d'emprunt et décaissement

**Résolution n° C-2017-42**

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

QUE la Communauté métropolitaine de Québec accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse D'économie Desjardins Du Personnel Municipal (que) pour son emprunt par billets, en date du 20 avril 2017, au montant de 1 250 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt n° 2013-63. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

111 300 \$	2,15 %	27 avril 2018
114 200 \$	2,15 %	27 avril 2019
117 000 \$	2,15 %	27 avril 2020
120 100 \$	2,15 %	27 avril 2021
787 400 \$	2,15 %	27 avril 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Règlement d'emprunt et décaissement

**Résolution n° C-2017-43**

## PROCÈS-VERBAL

-5-

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, la Communauté métropolitaine de Québec souhaite emprunter par billets un montant total de 1 250 000 \$ :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2013-63	1 250 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Steeve Verret et appuyé par Mme Louise Brunet :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 250 000 \$ prévu au règlement d'emprunt n° 2013-63 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président de la Communauté métropolitaine de Québec ou le vice-président en l'absence du président et par le trésorier;

QUE les billets soient datés du 27 avril 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	111 300 \$
2019	114 200 \$
2020	117 000 \$
2021	120 100 \$
2022	123 100 \$ (à payer en 2022)
2022	664 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Communauté métropolitaine de Québec émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 avril 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement n° 2013-63, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Auditeur indépendant pour l'année 2017

**Résolution n° C-2017-44**

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'accepter la proposition de service de Bédard Guilbault, au montant total de 6 500 \$ plus les taxes applicables, pour l'audit des états financiers de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- De nommer Bédard Guilbault comme auditeur indépendant (vérificateur) des états financiers de la CMQ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Inscription à clicSÉQR de Revenu Québec

**Résolution n° C-2017-45**

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu que:

Madame Suzanne Fortin, technicienne en administration, soit autorisé à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
  - Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
  - Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
  - Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
  - Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter
- D'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée

Inscription à clicSÉCUR de Revenu Québec

**Résolution n° C-2017-46**

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu que:

Monsieur Robert Masson, directeur général et trésorier, soit autorisé à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
  - Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
  - Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
  - Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
  - Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter
- D'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée

Modifications au Règlement de contrôle intérimaire n°2016-74 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency

**Résolution n° C-2017-47**

- CONSIDÉRANT le règlement n° 2016-74 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency » de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);
- CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Règlement n° 2016-74 soit modifié par le règlement visé par la présente résolution;
- EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Steeve Verret, appuyé par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu de modifier le règlement n° 2016-74 conformément au Règlement de contrôle intérimaire n° 2017-84 intitulé « Règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency ».

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Avis sur le Règlement n° 18-2016 de la MRC de La Jacques-Cartier modifiant le Règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, relativement à la détermination des cotes de crues d'un emplacement et de manière à procéder à des modifications diverses

### Résolution n° C-2017-48

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° 18-2016 modifiant le règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé n° 02-2004, relativement à la détermination des cotes de crues d'un emplacement et de manière à procéder à des modifications diverses adoptées par la MRC de La Jacques-Cartier.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à une demande d'exclusion sur le territoire de la municipalité de Shannon – Dossier CPTAQ n° 414370

### Résolution n° C-2017-49

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'égard de la demande d'exclusion n° 414370 par la municipalité de Shannon concernant le lot 4 366 576 dans le secteur du chemin Dublin, puisque celle-ci s'avère de nature locale et sans impact particulier sur le territoire métropolitain ni sur les stratégies poursuivies par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la CPTAQ, à la MRC de La Jacques-Cartier ainsi qu'à la municipalité de Shannon copie de la présente résolution ainsi que du rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant afin d'étayer la position de la CMQ à l'égard de cette demande d'exclusion.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à Hydro-Québec relativement à une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles de la zone agricole à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Câbles d'alimentation électrique sous-marins

### Résolution n° C-2017-50

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable à Hydro-Québec à l'égard de la demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans concernant le remplacement des câbles électriques sous-marins puisque celle-ci s'avère conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'à la réglementation de contrôle intérimaire métropolitaine;
- Cette résolution équivaut à un avis favorable auprès de la CPTAQ relativement à cette demande d'Hydro-Québec;
- De transmettre à Hydro-Québec et à la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans copie du rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant afin d'étayer l'avis de la Communauté métropolitaine de Québec à l'égard de cette demande d'autorisation.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le Règlement RV-2017-16-64 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis

### Résolution n° C-2017-51

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- D'approuver le Règlement RV-2017-16-64 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement adopté par la Ville de Lévis;
- D'autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à délivrer et à transmettre à la Ville de Lévis le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue – Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopieste Jacques-Cartier-Portneuf – Cession des droits

**Résolution n° C-2017-52**

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- Que la Communauté métropolitaine de Québec consente à l'entente intermunicipale à intervenir entre la MRC de La Jacques-Cartier et la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour la mise en œuvre du projet de « Raccordement du Chemin de la Liseuse et de la Vélopieste Jacques-Cartier-Portneuf », le tout conditionnellement à l'acceptation de l'entente par la MRC et par la Ville.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Plan d'ensemble des Monts et collines

**Résolution n° C-2017-53**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Plan d'ensemble des Monts et collines, daté du mois d'avril 2017;
- D'autoriser la diffusion de ce plan et du Répertoire des fiches descriptives.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis de conformité sur le projet de règlement n° 184.2 de la MRC de La Côte-de-Beaupré

**Résolution n° C-2017-54**

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Côte-de-Beaupré que le projet de règlement n° 184.2 modifiant le règlement n° 27 intitulé « Schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré » et ses amendements à l'égard de l'article 5.4.5.2.1 accordant une dérogation pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial dans la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré respecte les objectifs et les stratégies poursuivis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;

- De rappeler à la MRC de La Côte-de-Beaupré l'importance d'anticiper les effets des changements climatiques sur les milieux de vie et d'aménager le territoire de manière résiliente;
- De transmettre copie du rapport décisionnel ainsi que de la résolution l'accompagnant à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

### Appui aux recommandations de l'Ordre des architectes du Québec

#### **Résolution n° C-2017-55**

Sur proposition de Mme Louise Brunet, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- D'appuyer les recommandations de l'Ordre des architectes du Québec, présentées dans son mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre » et soumettre au gouvernement la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.
- De transmettre à l'Ordre des architectes du Québec copie de la présente résolution ainsi que du rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

### Projet de développement de l'utilisation de la biomasse forestière Entente à intervenir entre la CMQ et la Ville de Québec

#### **Résolution n° C-2017-56**

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'autoriser le vice-président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer une entente de financement à intervenir entre la CMQ et la Ville de Québec dans le cadre des objectifs et des projets à réaliser, en 2017, dans le dossier de la biomasse forestière présenté par le Forum des élus de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Environnement

Adoptée

Plan de protection des sources d'eau - Caractérisation benthique de huit rivières de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans

**Résolution n° C-2017-57**

Sur proposition de Mme Parise Cormier, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du rapport technique « Caractérisation benthique de huit rivières de la Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans » portant sur la qualité biologique des trois rivières du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré (rivières Ferrée, du Sault-à-la-Puce et Sainte-Anne) et des cinq rivières du territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans (rivières Maheu, du Moulin, Lafleur, Dauphine et le ruisseau du Moulin), en date du 31 mars 2017;
- Qu'afin d'approfondir les connaissances sur la qualité de l'eau des rivières ciblées et de guider les processus décisionnels visant à améliorer la gestion des eaux par bassin versant, il s'avère opportun que le Plan de protection des sources d'eau de la Communauté métropolitaine de Québec s'inspire des recommandations contenues dans ce rapport.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Environnement

Adoptée

Alliance des villes et des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Changement à la direction générale

**Résolution n° C-2017-58**

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- Que les membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) tiennent à féliciter et à remercier M. David Ullrich, de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, pour sa grande contribution à la défense des enjeux municipaux reliés à la protection et à la restauration des Grands Lacs et du Saint-Laurent;
- Que les membres du conseil de la CMQ désirent également féliciter M. John Dickert pour sa nomination à titre de président et directeur général de l'Alliance et lui assurer l'entière collaboration de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 20 avril 2017  
Responsable : Direction générale

Adoptée

Le président, M. Régis Labeaume quitte la séance. Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, est désignée avec l'accord unanime de tous les membres présents pour présider et poursuivre la rencontre.

### Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- A) Contrat octroyé par le comité exécutif :
  - 1) *Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à retenir les services de l'agence de publicité La Raffinerie, pour un montant de 15 750 \$, excluant toutes les taxes applicables, afin de réaliser quatre capsules Web portant sur les résidus domestiques dangereux; Autoriser la direction générale de la CMQ à réserver un montant supplémentaire maximal de 5 000 \$, excluant toutes les taxes applicables, afin d'assumer les frais reliés à l'embauche de comédiens pour les quatre capsules Web portant sur les résidus domestiques dangereux. – Résolution E-2017-34*
- B) États comparatifs financiers
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 janvier 2017
- D) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 février 2017
- E) Résolution 070-17 de la municipalité des Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury – Consentement temporaire à la désignation des fonctionnaires responsables pour la délivrance des autorisations prévues au RCI 2016-74 et des modifications
- F) Résolution CA-2017-0093 du conseil d'agglomération de Québec – Désignation de M. Patrick Voyer membre du conseil de la CMQ
- G) GISL – Image de marque TCRQ – Mon Saint-Laurent Vivant
- H) GISL – Caractérisation des rampes de mise à l'eau du fleuve Saint-Laurent
- I) GISL – Caractérisation côtière du territoire de la TCRQ
- J) Publications de la CMQ :
  - 2017-02-23 – Bulletin de liaison
  - 2017-04-12 – Communiqué de presse : Caractérisation de l'eau des puits privés

### Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

### Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2017-59**

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 40.

Adoptée

Les résolutions C-2017-34 à C-2017-59 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE